

## Vote par procuration en AGO d'une SA

Par **Mgl64**, le 19/03/2017 à 14:00

Bonjour, après maintes recherches en vain, je m'en remets à vous concernant la question suivante :

Si l'actionnaire (mandataire) d'une SA reçoit une procuration de la part d'un autre actionnaire (mandant) pour une future AGO mais que rien n'est indiqué sur le sens du vote, le mandataire pourra-t'il voter comme il l'entend s'il vote sur **une question ne figurant pas à l'ordre du jour** ?

Admettons, si à la suite d'un incident de séance, il y a un vote sur la révocation du Président du Directoire et que le mandataire se prononce en faveur de celle ci, pourra-t'il voter la révocation au titre des droits du mandant ?

En vous remerciant par avance, cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/03/2017 à 14:34

Bonjour

Bonne question ! J'aurais tendance à dire que oui étant donné que le mandat est général.

Par **Mgl64**, le 19/03/2017 à 14:49

Merci beaucoup pour votre réponse !  
En vous souhaitant un bon dimanche

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/03/2017 à 15:11

De rien !

Je vous invite à prendre part à notre sondage sur la présidentielle  
<http://www.askabox.fr/repondre.php?s=132454&d=SP4KvkN9HWGs>